

Dakar, le 24 septembre 2026

Le Directeur Général

Objet : Inscription des étudiants 2026-2027

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre admission au concours d'entrée du CESAG pour l'année académique 2026-2027 a été validée.

Les inscriptions et réinscriptions débuteront le **lundi 28 septembre 2026 aux CESAG**. La rentrée, qui marque le début effectif des cours, est fixée au **lundi 5 octobre 2026**. Votre présence est obligatoire.

Le nombre de places est strictement limité. Pour garantir votre inscription, nous vous invitons à régler vos frais de scolarité dans les meilleurs délais, selon les procédures du CESAG. L'inscription n'est validée qu'après le paiement d'au moins **50 % de ces frais**.

Vous devrez ensuite vous présenter dans les locaux du CESAG avec les copies légalisées de toutes les pièces soumises sur la plateforme, notamment :

Pièces communes à tous les étudiants

- le reçu de paiement, portant les nom et prénoms de l'étudiant ainsi que l'intitulé du programme choisi ;
- l'extrait d'acte de naissance légalisé ;
- la copie légalisée de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- trois (3) photos d'identité récentes ;
- pour tout diplôme délivré par un établissement privé : la preuve certifiée de sa reconnaissance, de son accréditation ou de son homologation.

Pièces selon le programme (copies légalisées)

- **Licence** : relevé de notes et attestation du Baccalauréat, ainsi que les relevés de notes de la Seconde à la Terminale.
- **Licence spéciale / Troisième année de Licence** : relevé de notes et attestation du Baccalauréat, ainsi que les relevés de notes de Licence 1 et Licence 2 ou le diplôme Bac+2 (BTS, DUT, DEUG, DUES, etc.).
- **Master** : relevé de notes et attestation du Baccalauréat, relevés de notes de Licence 1, 2 et 3, et attestation du diplôme de Licence (ou équivalent).
- **MBA** : relevé de notes et attestation du Baccalauréat, attestation du diplôme de Licence et justificatif d'un Bac+4 (relevés de notes de Master 1).

Important : la souscription à une couverture maladie et le port d'un code vestimentaire sont obligatoires pour tous les étudiants.

P.J. : Règlement financier et Modalités de paiement des frais de scolarité pour nouveaux et anciens étudiants.



La Directeur
Général
CESAG

Professeur Rosaline Dado WOUROU HOUNDEKON